

Organisation des examens professionnalisés réservés (loi Sauvadet)

à partir de la session 2013

Arrêté du 11 juin 2013 fixant les règles d'organisat° générale, la composi° des jurys et la nature des épreuves des recrutements réservés...

CATEGORIE	CORPS	NATURE	EPREUVES	JURY
Catégorie A	IGR 2C	Examen professionnalisé réservé	Admissibilité : - Etude du dossier RAEP (Coef. 2)	Jury d'admissibilité national
			Admission : - entretien avec le jury de 45 min, dont 10 min de présentation, fondé sur le dossier RAEP (coef 3)	Jury d'admission local (2 dossiers RAEP:1 pour jury d'admissibilité, 1 transmis par le CO à l'EA des candidats admissibles)
	IGE	Examen professionnalisé réservé	Admissibilité : - Etude du dossier RAEP (Coef. 2)	Jury d'admissibilité national
			Admission : - entretien avec le jury de 30 min, dont 10 min de présentation, fondé sur le dossier RAEP (coef 3)	Jury d'admission local (2 dossiers RAEP:1 pour jury d'admissibilité, 1 transmis par le CO à l'EA des candidats admissibles)
	ASI	Examen professionnalisé réservé	Admissibilité : - Etude du dossier RAEP (Coef. 2)	Jury d'admissibilité national
			Admission : - entretien avec le jury de 30 min, dont 10 min de présentation, fondé sur le dossier RAEP (coef 3)	Jury d'admission local (2 dossiers RAEP: 1 pour jury d'admissibilité, 1 transmis par le CO à l'EA des candidats admissibles)
Catégorie B	TECH. CI.normale	Examen professionnalisé réservé	Admission directe : une seule épreuve orale - entretien de 30 min., dont 10 min d'exposé, fondé sur le dossier RAEP	Jury académique
Catégorie C	ADJ. TECHN. PRINCIPAL 2e Cl. (E 5)	Examen professionnalisé réservé	Admission directe : une seule épreuve orale : - entretien de 20 min., dont 5 min d'exposé, fondé sur le dossier RAEP	Jury académique
	ADJ. TECHN. 2e cl. (E 3)	Recrutement réservé sans concours	Une seule épreuve orale : - entretien fondé sur le dossier de candidature, constitué d'un CV et d'une lettre de motivation. (pas de sélection de dossiers au préalable)	Jury local

Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012

RAEP : reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle